

Depuis 1988, un pool de compétences locales au service du développement:

BUREAU d'ETUDES SCIENTIFIQUES et TECHNIQUES

Bukavu, Sud-Kivu, République Démocratique du Congo



Adresse postale directe : B.E.S.T, c/o B.P. 3 CYANGUGU (Rwanda)

Tél. (directeur) : +/243 (0)814592761, +243 998660218

Courriel : cotanct.best.rdc@gmail.com

Déclaration sur les Droits fondamentaux des peuples autochtones et entreprises, à la 9^{ème} session du MEDPA Genève 2016.

Par **Dieudonné AKILIMALI**, délégué de la communauté Batwa de la République Démocratique du Congo. « akilimalidieudo@gmail.com, mutualitebatwask@gmail.com »

Nous remercions les Nations Unies pour cette opportunité qu'elles offrent aux peuples autochtones afin nous exprimer aux sujets qui affectent nos communautés à la base.

Je suis issu d'un pays potentiellement riche en ressources naturelles dont les minerais : du cuivre, de diamant, minerais d'étain, l'or, etc. Les bois et le pétrole font partie des ressources naturelles exploitées en R.D.Congo. Depuis de décennies, ces ressources sont exploitées par des industries extractives y compris les exploitants artisanaux sans que les peuples autochtones sentent une amélioration dans leurs modes de vie.

Nous vivons toujours dans des milieux à accès difficile suite à la dégradation des infrastructures routières, nous n'avons pas accès équitables aux services sociaux de base : éducation, santé, logement, l'eau potable, l'alimentation ; en dépit des différents traités et instruments ratifiés par nos Etats membres des Nations Unies.

Nous avons le sentiment de constater qu'il y a une attention plus soutenue dans la conservation des espèces animales se trouvant dans les aires protégées que sur les peuples autochtones vivant en dehors de ces aires en question. L'exemple le plus éloquent est le cas des Batwa expulsés dans le Parc National de Kahuzi Biega (1975) sans consultation, indemnisation, ni autre mesure d'encadrement.

La constitution de mon pays la République Démocratique du Congo du 28 février 2006 à son article 43 prévoit la gratuité scolaire pour tous les enfants au niveau primaire, mais dans la pratique, le budget alloué à ce secteur est minime, de telle sorte que les surplus des frais scolaires sont supportés par les parents depuis l'école maternelle jusqu'à l'université. Ce système exclut d'avantage les peuples autochtones à l'éducation puisque qu'incapable de couvrir d'abord les besoins élémentaires de survie.

Nous soutenons le nouveau mandat du Mécanisme d'expert sur les droits des peuples autochtones conformément à la déclaration finale de la conférence mondiale sur les droits des peuples autochtones de 2014 à New York.

Nous recommandons aux différents mécanismes de Nations Unies dédiés aux peuples autochtones de travailler en synergie pour pousser les Etats à appliquer les acquis des différents instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux promouvant les droits des peuples autochtones, insistant surtout sur l'autodétermination des peuples autochtones, notre reconnaissance juridique par les instruments nationaux, notre accès aux instances de prise de décision, l'accès équitable aux ressources du pays et l'accès à la terre en particulier.

Les stéréotypes avancés sur les trois catégories des habitants de la RDCongo : les chasseurs cueilleurs, les agriculteurs et les éleveurs sont à l'origine de plusieurs conflits fonciers qui nécessitent une clarification dans les instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux.

Que ces deux mécanismes spécifiques aux peuples autochtones, le rapporteur spécial des questions liées aux peuples autochtones et le mécanisme d'experts aux droits de peuples autochtones sous la supervision du HCDH, encouragent nos gouvernements à ratifier la convention 169 de l'OIT et mettre en œuvre les acquis de la conférence mondiale sur les droits des peuples autochtones adopté par un grand nombre des Etats membres.

Que les minerais de la R.D.Congo, ne devraient plus être qualifiés des minerais qui alimentent les conflits armés qui ont longtemps meurtris les membres de nos communautés mais plutôt qu'ils deviennent une source d'intégration économique et communautaire.

Que les mécanismes régionaux comme la Conférence International sur la Région de Grands Lacs (CIRGL), les principes de diligence de l'OCDE, contribuent à la lutte contre la contrebande minière et le paradis fiscaux afin de doter aux Etats membres les moyens de leurs politiques.

Nous recommandons en plus au gouvernement que les peuples autochtones Batwa puissent être associé dans les discussions sur la problématique minière du Congo, car dit-on, ce que vous faites pour moi sans moi, vous le faites quelque part contre moi.

Je vous remercie.